

Commission de sauvegarde du patrimoine funéraire – Réunion du 15 juillet 2015 – Procès-Verbal

Sont présents : C. Jossart (bourgmestre) – Q. Gillet (administration communale de Chastre) – A. Debauche (riveraines).

Ossuaires

Comme cela a déjà été souligné à plusieurs reprises durant les précédentes réunions, la commune n'est pas en règle en ce qui concerne les ossuaires. La réglementation impose la présence d'un ossuaire dans chaque cimetière, en précisant que celui-ci doit être clairement identifié. Or à l'heure actuelle, seul le cimetière de Blanmont dispose d'un ossuaire, sur lequel ne figure aucune inscription.

Pour pallier cette situation, le Bourgmestre demandera à Mme Bidoul, en charge de l'Etat civil, de procéder à l'affichage de tombes pour défaut d'entretien dans tous les cimetières de la commune. Idéalement, deux allées de tombes pourraient faire l'objet d'un affichage. Une fois le délai d'un an expiré, la commune pourra alors s'approprier au moins une grande tombe par cimetière pour en faire un ossuaire.

Gestion différenciée

Pour le Bourgmestre, il s'agit pour le moment d'un échec. La gestion différenciée nécessite un nettoyage plus fréquent des cimetières. Les mauvaises herbes doivent être arrachées, et pas seulement débroussaillées. Les plantes invasives posent problème, surtout depuis que nous ne pulvérisons plus de pesticide. Quant à la désherbeuse à eau chaude récemment acquise par la commune, elle est moins efficace.

En ce qui concerne le Vieux cimetière de Chastre, Mme Debauche souligne que plusieurs riverains seraient prêts à participer au nettoyage. Elle se propose donc pour lancer un appel.

Pour faire le point sur la gestion différenciée, et trouver une solution au problème du nettoyage des cimetières, M. Jossart suggère qu'une réunion soit organisée avec Mme Lamfalussy (éco-conseillère de la commune), M. Herrent (jardinier de la commune) et M. Colson (chef d'équipe du service technique). Ce sera l'occasion de procéder à une évaluation, et de corriger le tir si besoin est.

Programme « Leader » pour le réaménagement du Vieux cimetière de Chastre

Dans une question écrite, Mme Salien interroge la Commission quant à l'opportunité de participer au programme « Leader ». Dans le cadre de ce programme, cinq communes (Chastre, Gembloux, Sombreffe, Walhain et Eghezée) sont invitées à déposer des propositions communes auprès de la Région wallonne pour obtenir des subsides européens. Dès lors, Mme Salien se demande si la rénovation du Vieux cimetière de Chastre ne pourrait pas trouver un financement par ce biais. En effet, il n'est pas encore certain que la commune obtiendra un subside régional...

M. Jossart pense que cela a peu de chance d'aboutir. Les projets doivent en toute logique concerner les cinq communes : il faudrait que les quatre autres communes concernées présentent elles aussi un projet de rénovation de cimetière. De plus, l'initiative doit émaner des citoyens, et non des autorités communales elles-mêmes. Enfin, seuls six thèmes seront finalement choisis comme sources de propositions à présenter à la Région. Or il est peu probable que la problématique des cimetières parvienne à mobiliser autant que d'autres thématiques comme la mobilité, l'emploi, l'urbanisme...

Surtout : la proposition émane bien trop tard. Les premières tables rondes entre les citoyens des cinq communes ont eu lieu durant le premier semestre 2015 : c'était à ce moment-là que les citoyens de Chastre avaient l'occasion de faire des propositions. Car dès septembre, les six thèmes principaux seront définitivement choisis.